



Carrières des enseignant·es-chercheur·ses : les dates à retenir

La bascule progressive de la plateforme Galaxie vers Odyssée pour la gestion des carrières des enseignant·es-chercheur·ses continue cette année, mais le calendrier reste toujours aussi complexe.

Par **RAYMOND GRÜBER**,
responsable du secteur Situation du personnel

Comme pour les années précédentes, les demandes de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) peuvent se faire auprès du CNU, qui dispose de son propre contingent, et auprès de l'établissement très tôt dans l'année. **Le dépôt des candidatures auprès du CNU s'effectue encore cette année sur Galaxie-NAOS, du 21 septembre au 16 octobre à 16 heures.** Pour les demandes uniquement auprès de l'établissement, chacun dispose de son propre calendrier et ne peut pas commencer avant le 4 janvier 2027. Cette procédure auprès de l'établissement uniquement concerne en particulier les demandes de CRCT à la suite d'un congé de maternité, le ministère fournissant un contingent spécifique pour ces demandes en plus du contingent normal. L'année dernière, ce contingent national de CRCT maternité n'a pas été entièrement consommé et nous invitons toutes les enseignantes-chercheuses concernées à candidater et à nous contacter en cas de refus par l'établissement. Les congés pour projet pédagogique font, quant à eux, l'objet d'une campagne à part dont le calendrier est fixé par chaque établissement.

FICHES DISPONIBLES SUR GALAXIE

La qualification aux fonctions de maître·sse de conférences aura lieu du **lundi 2 novembre au vendredi 11 décembre à 16 heures** sur la plateforme Odyssée. Nous attirons votre attention sur le fait que la date limite correspond également à celle de dépôt des pièces justificatives et qu'il ne sera pas possible de fournir des pièces manquantes à une date ultérieure. Des fiches sont disponibles sur le site Galaxie* indiquant les documents nécessaires selon la situation du candidat, notamment dans quel cas un document doit être traduit en français et être certifié conforme sur l'honneur avec la signature du candidat. Il est donc important de commencer son dossier de qualification au plus tôt et de ne pas attendre la dernière minute, **aucun document ne pouvant être déposé après la date** en cas de problème sur les pièces fournies. Les pièces manquantes ou non conformes restent la première raison de non-qualification sans recours possible. Comme

pour les années précédentes, la qualification aux fonctions de professeur·e des universités ne concerne pas les maître·sses de conférences.

SAISIE DES VŒUX

Le dépôt des dossiers pour la campagne de recrutement synchronisée aura lieu du **2 mars au 2 avril 2027 à 16 heures sur Odyssée**. Comme pour la qualification, il est important de constituer son dossier le plus tôt possible, le site rencontrant des ralentissements et des difficultés d'accès lors de la dernière journée. Il n'est pas possible de fournir au comité de sélection des pièces qui n'auraient pas été déposées avant la fermeture de l'application. **La saisie des vœux** des candidat·es retenu·es dans l'application Odyssée aura lieu du **15 juin au 22 juin 2027**. Cette saisie est très importante, car les candidat·es qui ne classent pas leurs vœux – même celles et ceux qui n'ont candidaté et n'ont été retenu·es que sur un seul poste – sont considérées comme ayant renoncé au poste.

L'avancement de grade – hors procédure spécifique – s'effectue du **12 janvier au 12 février 2027** sur Odyssée, avec deux périodes pour indiquer les observations, du 27 mars au 2 avril 2027 pour l'avis du CAC, et du 31 mai au 4 juin 2027 pour l'avis du CNU. Enfin, les candidatures pour la composante C3 du Ripéc auront lieu sur Galaxie du **9 mars au 9 avril 2027**.

À noter que la procédure de repyramidage est, quant à elle, terminée, le ministère n'ayant pas reconduit le dispositif malgré le fait que l'objectif n'est toujours pas atteint. Le SNESUP-FSU continue de défendre la mise en place d'un dispositif national de repyramidage piloté par le CNU. ■



Les pièces manquantes ou non conformes restent la première raison de non-qualification sans recours possible.

* www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_qualification/Odysee.htm%IIpieces.

